

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6027**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Consultant technique

Nouvel intitulé : Consultant expert

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
ANAPIJ	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315n Etudes et prévisions, établissement de stratégies

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le consultant technique exerce un métier de conseil dans le domaine de sa spécialité : ressources humaines, systèmes d'information, finance, santé, achat, production, exportation...

Le consultant technique exerce son métier selon le statut juridique qu'il aura choisi ou qu'il aura négocié (consultant indépendant, chef d'entreprise, salarié, associé...).

Les Champs d'intervention concernent : le conseil (aide à la décision), le diagnostic, la formation, l'évaluation, l'organisation,...dans tous les secteurs d'activité et notamment dans l'aéronautique, la banque, l'assurance, la restauration, l'industrie, la formation...

Le titre de consultant atteste à son titulaire la maîtrise d'une méthodologie appliquée à trois activités principales distinctes et complémentaires :

1. l'activité commerciale - méthodologie de présentation de son offre et de la vente
2. l'activité de production - méthodologie de réalisation de sa mission
3. l'activité de gestion - méthodologie de gestion administrative et économique de son activité

A chacune de ces activités correspondent 3 capacités attestées :

Pour l'activité commerciale :

- capacité à valoriser son expertise et établir son accroche commerciale
- capacité à gérer ses relations client
- capacité à construire son offre et la vendre

Pour l'activité de production :

- capacité à comprendre la stratégie de l'entreprise et ses besoins
- capacité à concevoir des propositions
- capacité à réaliser une mission et rédiger son rapport

Pour l'activité gestion :

- capacité à choisir son statut juridique
- capacité à construire et suivre son business plan
- capacité à s'adapter aux évolutions de l'activité

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tous secteurs d'activité et notamment à titre d'exemples : - banques

- assurances
- restauration
- industrie,
- formation
- aéronautique
- chimie
- santé
- informatique...

Conseiller en stratégie Conseiller technique (informatique, gestion...)

Auditeur

Formateur

Manager de projet
Conseil en communication...

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1503 : Management des ressources humaines

H1402 : Management et ingénierie méthodes et industrialisation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Module 1 : Comportement - Le consultant technique IPE : définition

- La posture consultant
- La culture E-business
- La valeur ajoutée du consultant - le travail par mission
- La définition d'une expertise
- Prendre la parole en public
- Le consultant et la pratique de l'entretien
- Définir son expertise et la communiquer

Module 2 : Environnement et outils

- Environnement juridique, comptable, social et fiscal
- Conduite de projet et outils de résolution de problème
- Gestion de l'activité
- Approche économique de l'activité de consultant
- Outils internet
- Rédiger et présenter son expertise
- Rédiger une note d'orientation
- Rédiger une proposition commerciale

Module 3 : Action commerciale

- La démarche commerciale
- La E-promotion
- Les étapes de la vente
- Les réseaux et leur exploitation
- Le marketing individuel
- Obtenir un rendez-vous réseau par téléphone
- Conduire un entretien commercial
- Parler en public de son expertise

La certification, à l'issue de ce cursus de formation, comprend 4 composantes liées aux 9 capacités énumérées ci-dessus.

- 1 - Leur participation aux enseignements et ateliers à raison de 20%
- 2 - Leur projet tuteuré et la présentation orale de leur expertise devant le jury à raison de 40%
- 3 - Leur comportement général à raison de 10%
- 4 - La mise en oeuvre concrète de leur expertise à travers le projet tuteuré à raison de 30%

Le processus VAE de l'Institut pour l'Emploi s'articule ainsi :

- Présentation du candidat en entretien individuel pour valider la cohérence de la demande avec le titre
- Réception et analyse du dossier
- Analyse de l'expérience professionnelle au regard du référentiel
- Analyse de la recevabilité administrative du dossier
- Etude du dossier par un conseiller VAE
- Passage en commission VAE
- Attribution partielle ou totale du titre

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	6 personnes dont 4 professionnels et 3 extérieurs
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	6 personnes dont 4 professionnels et 3 extérieurs
En contrat de professionnalisation	X	6 personnes dont 4 professionnels et 3 extérieurs
Par candidature individuelle	X	6 personnes dont 4 professionnels et 3 extérieurs
Par expérience dispositif VAE prévu en 2005	X	8 personnes dont 4 professionnels et 5 extérieurs

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 1er juillet 2008 publié au Journal Officiel du 6 juillet 2008 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Consultant technique, avec effet au 6 juillet 2008, jusqu'au 6 juillet 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 14 janvier 2010 publié au Journal Officiel du 22 janvier 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Modification du nom de l'organisme (modification de l'Institut pour l'emploi (IPE) en Institut pour l'expertise (IPE))

Pour plus d'informations

Statistiques :

60 à 80 bénéficiaires par an en moyenne

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

IpE - 19, rue Erard 75012 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

IpE - 19, rue Erard 75012 Paris

EIML Paris, 19, rue Erard 75012 Paris

Historique de la certification :

Certification suivante : Consultant expert